

# SYNERGIE OFFICIERS

## 2EME COMMUNIQUE

### **L'E.N.S.P. et la crise sanitaire du Coronavirus : SYNERGIE OFFICIERS suit avec attention la scolarité et la formation des officiers de police.**

La situation générée par la crise sanitaire oblige l'Administration à s'adapter, notamment concernant la scolarité et la formation des officiers de police.

Lors d'une nouvelle audience avec Monsieur PRESSON, Directeur de l'ENSP, le lundi 30 mars 2020, SYNERGIE OFFICIERS prenait note des nouvelles directives.

A ce propos, SYNERGIE OFFICIERS tenait à remercier monsieur PRESSON pour sa disponibilité et la précision des informations communiquées permettant un dialogue social de qualité.

Il est à noter que toutes les dates communiquées ci-dessous sont données à titre indicatif. En effet, la situation inédite créée par le COVID19 et la mise en place de l'état d'urgence sanitaire peuvent modifier les informations données dans les jours ou semaines à venir.

**C'est pourquoi SYNERGIE OFFICIERS reste très vigilant quant à la gestion de cette crise par l'Administration.**

<p><b>FORMATION INITIALE</b></p>  <p><b>24ème promotion</b></p>	<p><i>SYNERGIE OFFICIERS</i> avait été saisi par de nombreux stagiaires quant au caractère définitif de la liste des postes transmises officiellement et les modalités du choix des postes.</p> <p>Monsieur PRESSON nous indiquait que devait être diffusée dans les prochains jours une note DGPN, en lien avec la DRCPN et le BOP concernant le dispositif de fin de scolarité de la 24ème promotion.</p> <p>Ainsi, le <b>jury d'aptitude</b> devrait avoir lieu en <b>visio</b> avec le BOP <b>mardi 21 avril 2020</b>.</p> <p>La <b>liste définitive des postes ainsi que le classement</b> des élèves devraient être communiquées mardi 21, mercredi 22 ou jeudi 23 avril 2020.</p>
---	--

	<p>A l'heure actuelle, aucun changement n'est prévu dans la liste de postes. Néanmoins et <b>comme chaque année</b>, la liste doit être prise en compte avec précaution : des <b>modifications ou ajustements de postes</b> peuvent avoir lieu en marge (notamment concernant des priorités géographique, niveaux de postes...), nonobstant la crise sanitaire que nous connaissons.</p> <p><u>Concernant les détails pratiques du déroulé des choix de postes :</u></p> <p><b>Un amphithéâtre virtuel</b> devrait avoir lieu <b>mercredi 29 avril 2020</b>. La mise en place de cet amphithéâtre virtuel a été validée conjointement par le BOP et l'ENSP.</p> <p>Chaque élève de la 24ème promotion devra donc être derrière un ordinateur ou tout autre <b>moyen multimédia possédant un écran et une connexion internet</b> afin de participer au choix des postes. L'élève n'apparaîtra en visio que lorsque ce sera à son tour de choisir son poste en fonction de son classement. Il aura à l'écran le classement et les postes qui seront retirés au fur et à mesure des choix. En cas d'impossibilité matérielle et à titre exceptionnel, ce choix s'effectuera par téléphone.</p>
<p style="text-align: center;"><b>STAGE STATUTAIRE COMMANDANT</b></p> <p><b>1ère , 2ème et 3ème sessions</b></p>	<p><b>SYNERGIE OFFICIERS</b> obtenait des précisions concernant le stage statutaire commandant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1ère session du stage commandant</b> : rattrapage de la 3ème semaine (du 16 au 20 mars 2020) : Monsieur PRESSON nous confirmait que la réflexion engagée sur le recours à la <b>e.formation en distanciel</b> était en phase d'être validée.</li> <li>• <b>2ème session (du 11 au 29 mai 2020) et 3ème session (du 2 au 19 juin 2020) du stage commandant</b> :</li> </ul> <p>2 hypothèses sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Si le confinement venait à s'arrêter lundi 04 mai 2020</u>, la <b>2ème session</b> du stage commandant aurait lieu en même temps que la 3ème session prévue en juin, soit du <b>2 au 19 juin 2020</b>.</li> <li>○ <u>Si le confinement venait à être prolongé au-delà du lundi 04 mai 2020</u>, il est envisagé qu'une <b>ordonnance dérogatoire</b> soit prise afin de permettre à l'ensemble des stagiaires d'être <b>nommés commandant au 1<sup>er</sup> juillet 2020</b> et de pouvoir passer le <b>stage statutaire avant le 31 décembre 2020</b>. Ceci concernerait donc les 2ème et 3ème sessions. A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles.</li> </ul>

En raison de la situation évolutive de la crise sanitaire et comme nous vous l'avons déjà indiqué, **certaines mesures ou dates sont susceptibles d'être modifiées**, en fonction de nouvelles problématiques.

**SYNERGIE OFFICIERS apporte son soutien aux officiers de police concernés par ces nouvelles instructions et se tient à votre disposition pour vous assister dans le cadre de cette crise.**

Les déléguées **SYNERGIE OFFICIERS** pour l'ENSP sont disponibles pour répondre à toutes vos questions et interrogations

**Vanessa CIAPPARA**, joignable au 06.64.45.29.38  
[vanessa.ciappara@synergie-officiers.com](mailto:vanessa.ciappara@synergie-officiers.com)

**Ariane LAPACHERIE**, joignable au 06.25.37.13.33  
[ariane.lapacherie@synergie-officiers.com](mailto:ariane.lapacherie@synergie-officiers.com)

